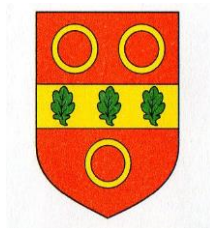


LA FEUILLE DE CHENE

RUEYRES

Bulletin d'information édité par la Municipalité



www.rueyres.ch

Le billet du Syndic

« Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va ».

Cette citation d'Otto von Bismarck (1815-1898) résonne fort aujourd'hui et pourrait nous guider dans l'approche des faits marquants qui font l'actualité. Les événements récents et forcément tragiques d'Atlanta et Minneapolis, entre-autres, ont contribué à raviver des sentiments de haine et de racisme. De nombreuses manifestations se sont déroulées à travers le monde, dégageant souvent une grande violence. Lié à ce contexte délicat, l'esclavagisme a refait surface et a également été dénoncé lors de ces rassemblements. Au plus fort de ce chaos, certains mouvements voudraient effacer toutes traces à connotation ambiguë et aspirent à tirer un trait sur le passé, en déboulonnant des statues ou en débaptisant des rues ou des lieux-dits. Tout effacer pour mieux oublier. Mais je pense que le passé ne se résume pas à des symboles exposés. Il fait partie de notre culture, de nos racines et de nos gènes. Même si elles sont actuellement controversées, appuyons-nous plutôt sur ces bases pour mieux comprendre qui et ce que nous sommes afin de ne pas vaciller et reproduire les mêmes schémas aujourd'hui critiqués.

Beaucoup plus près de nous et à une toute autre échelle, la pandémie que nous traversons devra aussi servir de référence et faire écho encore longtemps dans nos têtes. En effet, alors que plus personne ne pouvait imaginer la fermeture de nos frontières, il serait sain que chacun se rappelle du soutien reçu par son médecin, du coup de main donné par un bénévole, de l'accueil souriant de l'épicier du coin ou des saveurs d'un produit du champ voisin. Gardons ces moments bien ancrés en nous, persuadés qu'ils ne servent pas qu'à rebondir en cas de besoin, mais qu'ils peuvent aussi peut-être modifier notre quotidien.

Je vous souhaite à toutes et tous la plus douce des sorties de cette période si particulière et que l'été qui pointe nous permette quelques rassemblements toujours enrichissants !

Stéphane Jordan

Covid-19

D'un jour à l'autre, nous avons tous été contraints de nous réorganiser, que ce soit professionnellement, au niveau familial ou dans nos relations sociales. La Municipalité et son administration n'y ont pas échappé. Nous avons ainsi dû tester de nouveaux moyens de fonctionner et de communiquer. Certains aspects seront à retenir pour la suite. Cela a aussi mis en évidence quelques carences, notamment au niveau de nos outils informatiques. Nous pourrions nous pencher sur les améliorations à apporter une fois que la situation sera revenue plus « normale ».

Je tiens à remercier mes collègues et le personnel de l'administration pour la réactivité et la souplesse dont chacun a fait preuve, afin que les affaires communales puissent être traitées normalement.

S.J.

Finances

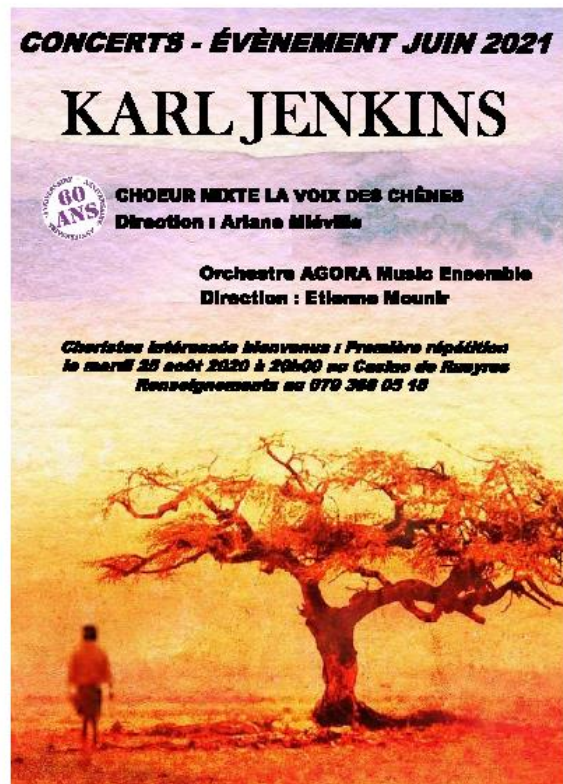
Si le budget prévoyait un important déficit, l'année 2019 bouclera finalement sur des comptes équilibrés. Ceci est le fruit de rentrées d'impôts plus importantes que prévues, de charges compressées et d'une importante différence entre les prévisions et la consommation réelle sur le poste de l'accueil de jour des enfants.

La Municipalité apprécie de pouvoir souffler un peu à ce niveau-là et peut appréhender la fin de législature de manière un peu plus sereine, rassurée par les mesures validées par le législatif à l'automne dernier.

S.J.

Chœur-mixte

A l'image de beaucoup d'autres sociétés, la « Voix des Chênes » n'a pas pu présenter ses spectacles agendés en mars dernier. Le sentiment de frustration a été rapidement effacé par la prise de conscience de la situation. Ces soirées articulées autour du thème du « Bien-être » vous seront proposées au printemps 2022. En effet, notre chorale fêtera son 60^{ème} anniversaire en 2021 et avait déjà anticipé un programme différent pour marquer ce cap. La musique classique contemporaine sera à l'honneur et nous vous invitons à prendre connaissance du flyer ci-joint.



Stéphane Jordan

Bâtiments

Comme chaque année, nous avons procédé à l'entretien annuel du refuge le samedi 6 juin.

La municipalité de Ruyres était au complet pour effectuer ce travail.

Cette année, mis à part les travaux de nettoyage annuels de l'intérieur, nous avons remplacé les bordures abîmées par le temps, par de nouveaux rondins en douglas fournis par le triage forestier.



Durant le confinement de ce printemps, de nombreux promeneurs ont profité du merveilleux coup d'œil et des tables extérieures de notre refuge. Lors de cette fréquentation inhabituelle des déchets supplémentaires ont été laissés, c'est pour cette raison que nous avons installé des bacs de tri sur place.

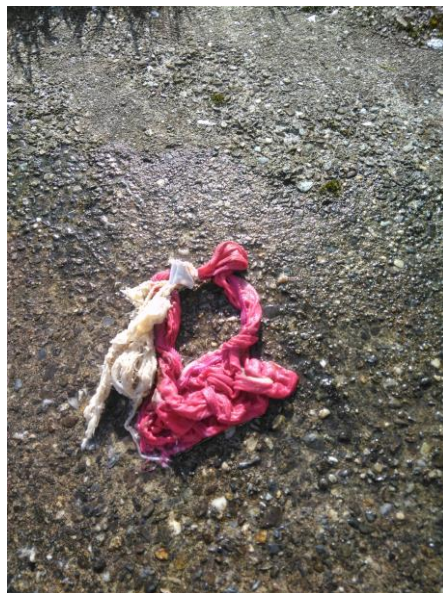


Je profite de cet article pour remercier nos intendants Françoise et Alex Gavillet pour leur travail durant toute l'année.

P.R.

Eaux usées

Je reviens une nouvelle fois sur les problèmes de notre station de pompage des eaux usées derrière les bureaux de la scierie. En effet, nous avons constaté une nette amélioration des pannes depuis que l'on a installé une deuxième grille à l'arrivée des égouts. Mais des efforts doivent encore être fournis par la population, car la quantité de lingettes est trop grande. Le volume (voir la photo) est impressionnant, ceci est récolté 2 fois par semaine.



Le blocage de la pompe arrive encore.



Voici ce que l'on trouve dans la turbine de la pompe "oui, une culotte". Est-ce que le ou la propriétaire aurait envie de la récupérer ... ?

Je le répète encore une fois ; on met dans les toilettes uniquement du papier de toilette.

Nous savons que notre réseau d'égouts comporte quelques imperfections et nous cherchons les erreurs de branchement depuis quelques années. En effet, lors de fortes pluies, il arrive à la station de pompage une quantité d'eau non gérable par la pompe et l'alarme s'enclenche.

Tous renseignements apportés par la population du village pour résoudre ce problème sont les bienvenus.

Je profite de remercier Gilles David, notre intendant, pour son travail, pas toujours agréable, durant cette année.

P.R.

Don

La municipalité remercie chaleureusement M. Olivier Breton et famille pour le don de 2 magnifiques tableaux de notre peintre régional M. Louis Perrochon. Ils décorent les murs du Casino où vous pourrez les admirer.

Pietro Ricci

Conteneurs pour ordures ménagères:

Nous sommes confrontés depuis plusieurs semaines à un problème récurrent avec les conteneurs situés vers le battoir. Le volume d'ordures ménagères a certes brutalement augmenté de ~30% (probablement lié au fait que la population est davantage restée à la maison durant le confinement) mais on constate surtout qu'énormément de déchets de cuisine s'y trouvent et dès qu'un couvercle de conteneur n'est pas correctement refermé, les renards ne se font pas prier... et voilà ce que ça donne le lendemain matin !!!



C'est pourquoi nous vous demandons un effort particulier lors de la dépose de votre sac taxé :

Ne pas déposer de sac dans un conteneur déjà plein !

Déposer uniquement dans un conteneur permettant la fermeture complète du couvercle

Refermer le couvercle et remettre la chaîne qui empêche le vent ou les renards de le soulever



Ce geste simple ne vous prendra que quelques secondes, mais pour celui qui ramasse les déchets éparpillés sur toute la place, c'est une autre histoire... et ce n'est vraiment pas correct pour les voisins et locataires du battoir !

Je compte sur votre bonne volonté ! Merci



Je vous encourage également à composter vos déchets de cuisine, par exemple en aménageant un silo à compost ou en s'adressant à un voisin qui en possède déjà un. Je rappelle également que le silo communal est à votre disposition à la déchetterie et qu'il vous permet d'y déposer tous vos déchets compostables (épluchures, fleurs, restes de cuisine crus ou cuits...) il n'y a aucune restriction pour autant que le plastique y soit banni !

Exemple de silo à compost posé sur 4 dalles de jardin et surmonté d'une grille (fer à béton) afin d'empêcher les renards de s'y servir... pas cher et vraiment facile à installer.



On a la chance de vivre en campagne, il existe donc toujours une solution afin que ces déchets ne finissent pas à la poubelle, et par conséquent à l'incinération !!!

V.J.

SDIS Gros-de-Vaud

Le DAP (détachement d'appui) de Pailly est opérationnel dans ses nouveaux locaux sous la grande salle, depuis le début de l'année.

Il est à relever que les aménagements intérieurs ont entièrement été réalisés courant décembre par des sapeurs du DAP, avec l'aide de chauffeurs et véhicules du DPS d'Echallens le jour du déménagement ! Un grand merci à tous ces volontaires qui démontrent à nouveau un beau signe de cohésion et de dynamisme au sein du SDIS Gros-de-Vaud ! Un sympathique plateau apéro apporté par l'Etat-major et une bonne fondue préparée par la muni de Pailly, ont réjoui tous les participants de ce samedi de décembre !

Les locaux sont pratiques et fonctionnels et donnent entière satisfaction ! A noter que le Dodge « de collection » sera remplacé par l'ECA en fin d'année (voir début 2021) par un nouveau véhicule Volkswagen T6 équipé pour les missions du DAP.

Petite visite guidée :

L'entrée du local avec porte sectionnelle motorisée, garage véhicule, chariots et dépôt matériel :



Vue arrière avec motopompe, chariot à tuyaux et chariot échelle :



Vestiaires entièrement récupérés et adaptés :



Local de théorie avec mobilier de récupération et l'ancien bar de la jeunesse qui devrait trouver une seconde vie... bien méritée !



J'en profite pour encourager tous les jeunes (filles et garçons) dès 18 ans révolus, mais aussi les plus âgé(e)s (idéalement avant 35 ans) à nous rejoindre ! Une soirée d'information est organisée chaque année le 1er jeudi de novembre à la caserne d'Echallens (elle aura lieu cette année le jeudi 5 nov. à 19h30).

Après une année d'école de formation (~5 soirées ou samedis matins), vous rejoignez le DAP de Pailly. Les villages rattachés à ce DAP sont : Essertines, Vuarrens, Pailly, Orzens, Oppens, Bercher, Fey et Rueyres ! Alors n'hésitez plus et contactez le commandant Daniel Reymond ou moi-même pour de plus amples renseignements (beaucoup d'info également disponibles sous <https://www.sdis-grosdevaud.ch> et <https://www.facebook.com/sdisgdv>).

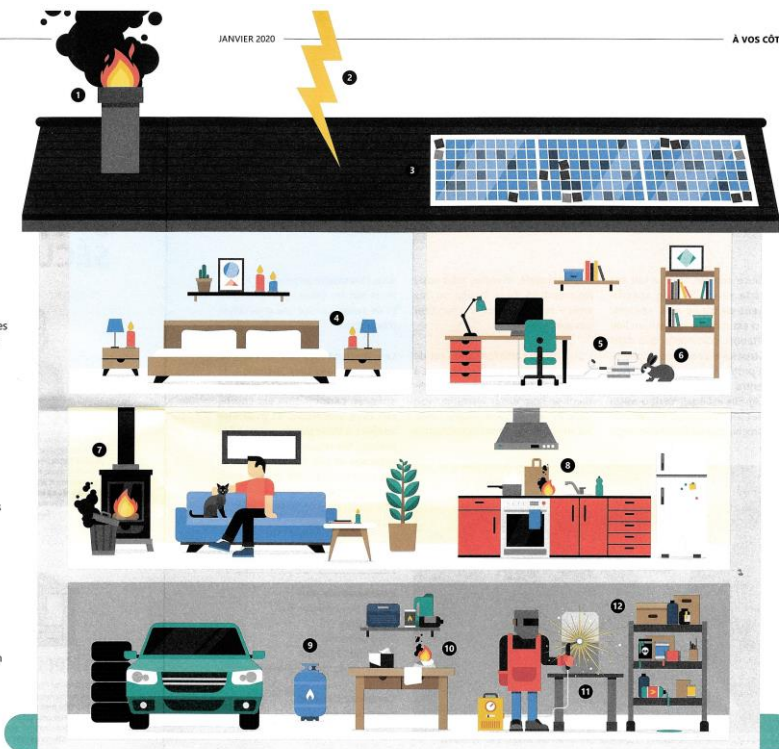
Très bon été à toutes et tous !

Valéry Jordan

LES BONNES PRATIQUES POUR ÉVITER UN GIGANTESQUE BRASIER

De l'inattention, un oubli ou une méconnaissance peuvent faire partir votre vie en fumée. L'ECA vous propose de suivre ces simples recommandations.

- 1 Que vous ayez un poêle ou une cheminée: faites ramoner régulièrement les conduits par un professionnel.
- 2 Pourquoi pas un paratonnerre? L'ECA alloue des subventions.
- 3 Les panneaux solaires doivent être aux normes, installés et entretenus par des professionnels.
- 4 Eteignez les bougies lorsque vous quittez la pièce. Posez-les sur un support incombustible et loin de toute matière inflammable.
- 5 Plusieurs multiprises branchées sur la même prise, c'est une surcharge potentielle.
- 6 Remplacez des câbles dénudés (s'ils sont rongés par un lapin par exemple), ne les réparez pas avec du scotch!
- 7 Contactez la commune avant d'installer votre nouveau poêle pour faire contrôler l'installation. Entreposez les cendres chaudes pendant quelques jours à l'air libre dans un récipient incombustible.
- 8 Dans la cuisine, ne posez pas vos sacs de course sur la plaque de cuisson. Et vérifiez que vous avez bien éteint la cuisinière si vous ne l'utilisez pas.
- 9 Stockez les bouteilles de gaz à l'air libre et loin d'une source de chaleur. Jamais dans un local fermé!
- 10 L'huile de lin s'enflamme toute seule! Conservez vos chiffons usagés à l'air libre ou dans un support incombustible.
- 11 Une soudure? Une découpe? Pensez à dégager la zone de travail et faites attention aux étincelles.
- 12 Fermez et stockez les produits inflammables dans un endroit aéré.



L'aiMant Rose



Comme déjà évoqué dans la dernière édition de la Feuille de Chêne, notre commune a participé à la campagne « 1 tulipe rose et 7 tulipes blanches » pour symboliser le nombre de femmes malheureusement touchées par le cancer du sein! Les bulbes, plantés avec amour par Madame Denise Duc en automne dernier, ont donné ces magnifiques tulipes qui ont embelli notre place du village ce printemps. Par le témoignage de notre participation à cette initiative organisée par L'aiMant Rose nous affirmons notre engagement pour lutter contre cette maladie. Il s'agit de rendre hommage aux trop nombreuses victimes du cancer du sein et à leurs proches tout en sensibilisant la population à cette problématique.

En Suisse, cette maladie est la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. Une femme sur huit en est victime. En cette période de changements, de confinement, « 1 Tulipe pour la VIE » est devenue un vecteur d'espoir et de liberté.



B.S.

Cultes

Le Conseil fédéral a récemment autorisé la tenue d'assemblées cultuelles dès le 28 mai. Toutefois, l'occupation des églises et temples de la paroisse se fera dans le respect des directives précises en attendant une évolution de la situation. Il faudra tenir compte des informations suivantes, également publiées dans « Le Fil du Sauteruz », bulletin paroissial distribué en tous ménages. Lors des cultes dans la paroisse ces prochaines semaines, il faudra rester vigilants avec les distances sociales. Il y a un nombre de places maximum dans chaque église, il faudra donc s'inscrire auprès du pasteur responsable avec le nombre de participants au culte pour le dimanche concerné. Sur place, le nom et n° de téléphone devront être notés de chaque personne présente. Pendant quelques dimanches, l'assemblée ne pourra pas chanter, et la communion ne sera pas célébrée. Merci à vous tous de respecter ces consignes.

B.S.

Ecoles

Qui aurait pensé que nos chères têtes blondes seraient un jour impatientes de retourner à l'école ? Il aura fallu le Coronavirus pour que cela devienne réalité. Madame Cesla Amarelle, Cheffe du DFJC, a publié en mars le plan de protection cantonal avec moult consignes et recommandations pour toutes les écoles publiques du canton. Le Directeur administratif de l'ASIRE, Monsieur Jean-Michel Jacquemet a aussitôt pris les mesures qui s'imposaient. Pour rappel, dès la mi-mars, les écoles ont été fermées et les structures d'accueil réservées aux parents travaillant dans le milieu médical. Ça n'a pas été chose facile pour les familles de garder et donner l'enseignement à leurs enfants confinés à la maison.

Enfin, dès le 11 mai la reprise des écoles obligatoires s'est faite avec des demi-classes, c'est-à-dire un jour sur deux avec effectif réduit. Il a à nouveau fallu concilier les différents horaires avec le quotidien des gardes disponibles. Depuis le 25 mai l'ouverture complète des classes est effective, en respectant les mesures d'hygiène imposées.

Néanmoins, selon les échos des parents d'élèves, un avis positif prévaut quant à la communication et l'organisation des devoirs par les enseignants pendant le confinement et ensuite pour l'organisation de la reprise des activités par les directions des établissements scolaires. Le retour à la « presque » normale se passe très bien avec beaucoup de plaisir, de la bonne volonté de tous et un grand soupir de soulagement.

Brigitte Subilia

Adieu les particules fines : chauffer au bois, mais proprement

Cet article est proposé par Energie-bois Suisse.

Lorsqu'un lac d'air froid et le brouillard entravent la circulation d'air en hiver, le Plateau suisse est régulièrement confronté à la pollution par les particules fines. Plusieurs facteurs peuvent être responsables des concentrations élevées de particules fines, mais les chauffages au bois n'en font pas partie, pour autant qu'ils soient exploités correctement. Fait réjouissant : la pollution par les poussières fines diminue depuis des années déjà.

Toute chaudière à bois moderne dont la puissance calorifique atteint ou dépasse les 70 kW est équipée d'un filtre ou séparateur de particules qui retient au moins 90% des particules fines émises lors de la combustion. L'obligation d'ajouter un filtre ne s'applique pas aux chaudières plus petites. En les utilisant, il faut donc veiller tout particulièrement à une exploitation correcte et consciencieuse afin de tirer pleinement parti des avantages de l'énergie indigène, renouvelable et à bilan climatique neutre qu'est le bois.

Opérer sa chaudière à bois proprement n'est pas sorcier. Un exploitant qui observe les cinq règles d'or garantit une combustion non polluante et profite de la chaleur saine et écologique issue de la forêt, la conscience tranquille.

Les cinq règles d'or pour un chauffage au bois propre :

1. Granulométrie

La longueur maximale de vos bûches dépend de la taille du foyer de votre poêle. Or, ce n'est pas leur longueur, mais leur diamètre qui est décisif! On a très souvent tendance à utiliser des bûches trop grosses, tandis que les petites chaudières privilégient les bûches minces. Celles-ci brûlent plus facilement et plus proprement. Dans une petite chaudière, le diamètre des bûches ne devrait en aucun cas dépasser les 25 cm. Veillez-y lorsque vous allumerez votre prochain feu.

2. Humidité

C'est un problème bien connu : le bois humide dégage énormément de fumée. Or, c'est un cocktail de polluants très concentré qu'il faut éviter à tout prix. Etant donné qu'il s'agit d'un produit naturel, le combustible-bois a besoin de temps pour sécher. Pour un maximum de sûreté, laissez votre bois sécher pendant deux à trois ans à un endroit bien aéré et au soleil. Le taux d'humidité du bois ainsi stocké baisse à moins de 20%, ce qui est indispensable pour une combustion propre dans les petites chaudières.

3. Etat naturel

Personne n'aura l'idée d'exploiter sa voiture en faisant le plein au fioul lourd... l'effet serait fatal. Il en est de même pour le bois pollué ou contaminé, le vieux bois ou le bois usagé. L'Ordonnance sur la protection de l'air "Opair" définit les qualités de bois admises à la combustion selon les installations. Brûler du bois usé – voire de rebut – dans le poêle est extrêmement nocif, car il en résulte des émissions très élevées de polluants et de poussières toxiques qui peuvent se déposer dans l'environnement. De plus, les gaz d'échappement issus de la combustion de vieux bois ou de déchets peuvent corroder le brûleur et réduire considérablement la durée de vie de la chaudière. Le bois usagé ne doit être brûlé que dans des chaudières de plus grande taille qui en ont reçu l'autorisation.

4. Méthode d'allumage

L'exploitation de feux signalétiques est décrite dans un règlement médiéval, notamment la procédure d'allumage à respecter de jour et de nuit. Durant la journée, le règlement prescrit un allumage de la pile de bois par le haut afin de produire une fumée bien visible. Pendant la nuit, il préconise l'allumage par le bas qui permet d'obtenir très vite une flamme brillante bien visible. Ces recommandations sont utiles encore de nos jours. Dans la plupart des chaudières à bois, l'air de combustion s'échappe vers le haut, soit par la cheminée. Il convient donc d'allumer le bois empilé depuis le haut, à l'instar d'une bougie. Pour cela, il suffit de déposer un allume-feu (laine de bois trempée de cire) et quelques bûchettes de sapin sur les bûches disposées en couches sous forme de croix. Cela permet d'obtenir rapidement un feu brillant et propre qui se distingue de manière frappante d'un feu allumé par le bas. Les détails d'un allumage correct sont fournis sur le site "[allumage, le bon départ](http://www.energie-bois.ch/energie-bois-a-propos/allumage-le-bon-depart)".

5. Apport d'air

Un feu de bois brûle bien lorsque l'apport d'air de combustion est suffisant et s'effectue au bon moment. Un manque et aussi un surplus d'air entravent une combustion propre. C'est pourquoi les fabricants de chaudières à bois ont optimisé leurs produits en conséquence. Le mode d'emploi de chaque modèle fournit des informations détaillées sur le maniement correct des clapets d'aération et des glissières. Il est dans l'intérêt de l'exploitant de s'y conformer. De manière générale et légèrement simplifiée, il convient d'ouvrir complètement les glissières et clapets au moment de l'allumage. Ce n'est que lorsque vous ne voyez plus aucune flamme ouverte, mais seulement des braises et cendres, que vous pouvez refermer les clapets et glissières.

Les règles d'or en bref: allumez par le haut des bûches sèches, laissées à l'état naturel et pas trop grosses, et assurez une aération suffisante pour convertir le feu en chaleur rayonnante.

Faits relatifs aux poussières fines

– En Suisse, près de 50% des émissions de particules fines proviennent de la combustion. Des processus d'abrasion et de tourbillonnement dans la circulation routière et l'agriculture sont les principaux responsables de la seconde moitié des émissions.

– Les chaudières au bois émettent près d'un dixième des particules fines totales. Ce sont surtout les installations surannées et incorrectement exploitées qui y contribuent beaucoup.

L'association italienne pour la promotion du bois-énergie, Associazione Italiana Energie AgroForestali (AIEL), a réalisé l'automne passé une vidéo de 9 minutes abordant la question des émissions polluantes liées à la combustion du bois. Elle est allée s'entretenir avec le Prof. Dr. Thomas Nussbaumer de la Haute école spécialisée de Lucerne, à Horw, Expert mondialement renommé pour ses études sur la combustion de la biomasse.

La vidéo est désormais en ligne avec les sous-titres en français (<https://www.energie-bois.ch/energie-bois-a-propos/les-appareils-de-chauffage-au-bois-sont-ils-propres.html>)

M.D.

Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines...

Nos jardins reflorissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se

comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

Maladies et parasites font dépérir des arbres

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais ! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger ; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 « Année internationale de la santé des plantes ». Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Merci de débarrasser vos déchets verts consciencieusement.



Ceci est une information de ForêtSuisse, l'association des propriétaires forestiers

M.D.

Matinée en forêt - report

Nous vous avons annoncé lors de la dernière édition qu'une matinée en forêt pour la population de Ruyres serait organisée en présence de l'inspecteur forestier et du garde-forestier ce printemps. Naturellement, cet événement prévu en mai 2020 a dû être annulé, ou plutôt repoussé. Il aura lieu au printemps 2021.

Vous recevrez plus d'information en fin d'année.

M.D.

Eclairage public

Dans la nuit du 12 au 13 août prochain, les 309 communes vaudoises sont invitées à éteindre leur éclairage public pour admirer l'une des plus belles pluies d'étoiles filantes de l'année, les Perséides. La stratégie du Projet Perséides est de grossir petit à petit au fil des ans et vise à terme à éteindre l'Europe entière. Tout le projet se base sur une adhésion purement volontaire.

Le Projet Perséides est né du constat que l'éclairage artificiel occulte le ciel. La Voie lactée elle-même est devenue presque invisible à nos yeux, tout comme les pluies d'étoiles filantes. Or, le ciel nocturne et l'obscurité revêtent une importance scientifique, culturelle, écologique voire spirituelle. Ainsi est née l'idée de rendre la nuit aux Européens, une fois par année à date fixe, le 12 août, au maxima de la pluie des Perséides.

La municipalité a décidé de participer à cette action cette année.

M.D.

Energie

Nouvelle subvention

La municipalité, en accord avec le groupe de travail « énergie », a introduit une nouvelle subvention pour favoriser les voitures électriques dans son fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable. En effet, une aide de 1500.- est allouée pour toute installation de borne de recharge de plus de 3.7 kW pour voiture électrique. La mise en place d'une telle infrastructure peut s'avérer assez coûteuse. Cette initiative s'inscrit dans notre politique de favoriser une mobilité moins polluante (CO2, bruit, etc...). Les moyens de transport à propulsion électrique - connus sous "mobilité électrique" - sont considérés comme un élément central d'un système de transport durable et respectueux du climat. Les voitures électriques représentaient 4,2% des voitures neuves en 2019 et les véhicules hybrides et hybrides rechargeables 7,1 %, ce qui fait de la Suisse le cinquième pays européen dans lequel cette proportion est la plus élevée. Un des points importants est l'infrastructure de recharge des voitures. Par cette action, la commune entend aider la population et les propriétaires à y répondre.

Michel David

Liste 2020 des actions subventionnées – aides financières

Objet	Exigences particulières	Montant de la subvention
Réservoir de récupération d'eau	Bâtiment neuf ou existant, réservoir de minimum 1000L et récupération de toit d'une surface minimum de 50 m ²	<ul style="list-style-type: none">• 500.- hors sol• 1500.- enterré
Certificat Energétique Cantonal du Bâtiment - CECB+	Seul le CECB® Plus ou CECB® avec rapport de conseil est subventionné ⁵⁾	50% ⁶⁾
Panneaux solaires thermiques	Bâtiment existant, pour appartement ou bureau, pour une puissance de panneau thermique de 2 kW minimum et 5 kW maximum	1'500.- jusqu'à 3 kW, dès 3kW, 1'500.- + 500.-/kW ¹⁾ , maximum 2'500.-
Panneaux Photovoltaïques	Bâtiment existant, pour installation photovoltaïque fournissant entre 3 et 10 kWc (KiloWatt Crête) par appartement	1400.- + 400.-/kWc ²⁾
Chaudière à bois (pellets, bois)	Bâtiment existant, remplacement central mazout/gaz ou électrique	1500.- + 100.-/ kW ³⁾
Abonnement annuel 1/2 tarif CFF	1x par année	80.-
PAC – Pompe A Chaleur	Bâtiment existant, remplacement central mazout/gaz ou électrique. PAC pour minimum le chauffage. Boiler PAC pas subventionné	1500.- ⁴⁾
Création d'un réseau hydraulique (radiateur ou sol) pour remplacement chauffage électrique	Bâtiment existant, chauffage électrique (radiateur électrique ou résistance dans sol)	3000.-
Borne de recharge pour voiture électrique	Installation d'une borne de recharge, subvention maximum d'une borne par appartement. Puissance minimum de la borne : 3,7 kW	1'500.- par borne

Festival du verger – 15 août 2020 Verger des Crisi's

Notre festival doit célébrer cette année sa 19^{ème} édition ; depuis sa création en 2002, il a eu lieu chaque année sans exception, par tous les temps et dans toutes les conditions. Les nouvelles mesures favorables récentes du gouvernement et surtout le gros besoin que nous avons tous de partager un moment festif ensemble nous pousse à vous annoncer que, sauf impossibilité organisationnelle ou revirement des mesures,... **LE FESTIVAL DU VERGER AURA LIEU !**

La programmation est en cours de finalisation et 3 formations de blues, blues-funk et rock sont déjà confirmées ; malgré le fait qu'aucune n'a pu répéter depuis 3 mois. Le programme et l'invitation seront distribués début juillet.

La situation nous impose toutefois des contraintes qui sont :

- La limitation à 300 personnes (organisateur et groupes compris).
- La nécessité d'identifier et recenser toutes les personnes présentes et donc un filtre à l'entrée. **L'inscription au festival sera obligatoire.**
- L'application des mesures sanitaires (distances et/ou masques).

Nous allons convenir avec les autorités des règles et de la procédure, mais ces contraintes additionnelles vont affecter notre organisation et **nous cherchons des personnes motivées pour renforcer notre équipe, le jour de la manifestation.** Merci de vous annoncer par message, téléphone ou courriel au soussigné.

Il n'est évidemment pas exclu que nous soyons amenés à devoir renoncer à l'édition 2020 ou à s'en tenir à une manifestation symbolique intimiste entre organisateurs, si de nouvelles mesures restrictives devaient l'imposer, ou si les mesures à prendre devaient être trop contraignantes. La décision finale sera prise à fin juillet et communiquée aux participants déjà inscrits.

Motivés et enthousiastes nous sommes toutefois sûrs qu'on se retrouvera autour d'un bol de soupe ou devant la scène le 15 août.

Pour le comité d'organisation du Festival du Verger



« Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait » (Mark Twain)

Jérémie Crisinel
0041 79 220 06 14
j.crisinel@bluewin.ch

Le comité d'organisation du festival du verger présente la 18^{ème} édition du :

Festival du verger

15 août 2020
verger des Crisi's – Rueyres

Dès 16h00 :
Piscine

Dès 17h00 :

On fournit : soupe, pain, grill, boissons sans alcool, concerts...
Tu amènes : grillade et accompagnement, boisson(s) alcoolisée(s)...

Piscine du vallon comblé ouverte dès 10h00...
Camping du moutonnier ouvert

En cas de « TRES » mauvais temps, sms au +41792200614

ENTREE LIBRE...mais pensez au cochon!

INVITATION

réponse par carte postale : Festival du verger / route de l'église 6 / 1046 Rueyres



Juin

29 Conseil Général – à la Grande-salle du Collège "Louis Perrochon" de Bercher – 20h00

Juillet

4 Vacances scolaires jusqu'au 23 août.
9 Aubade par la fanfare L'Echo du Sauteruz – Place du Village – 20h00
19 Culte – 10h30

Août

15 ? Festival du Verger – Verger des Crisi's – dès 16h00 - ?
23 Culte – En plein air – Au Pescadou – au bord du Sauteruz entre Rueyres et Pailly – Eglise d'Essertines en cas de pluie – pic-nic après le culte
23 Rentrée scolaire

Septembre

27 Votations fédérales

Octobre

10 – 25 Vacances scolaires

Novembre

29 Votations fédérales

Décembre

14 Conseil Général
19 Vacances scolaires jusqu'au 3 janvier 2021

Janvier

3 Reprise scolaire

